

AUTOMOBILES
CITROËN

SERVICES A LA CLIENTELE
DEPARTEMENT TECHNIQUE APRES-VENTE

Depuis Septembre 1972, ces véhicules sont équipés de points d'ancrage des ceintures de sécurité à l'arrière (les ceintures de sécurité arrière ne sont pas montées en série sur les véhicules).

Cette nouvelle disposition entraîne la modification :

- de la caisse, suite aux points d'ancrage des ceintures de sécurité arrière, à la suppression de la trappe d'accès au rhéostat de jauge et au nouveau parcours du fil d'alimentation de ce rhéostat (Trou supplémentaire dans la caisse).
- de la plateforme, suite à l'adjonction d'une traverse amovible comportant les points d'ancrage inférieur des ceintures de sécurité arrière.
- du réservoir d'essence, suite à l'évidement réalisé pour le montage du rhéostat de jauge afin d'assurer une garantie nécessaire entre le rhéostat de jauge et la traverse amovible.
- du rhéostat de jauge, le tube plongeur étant plus court suite à la modification du réservoir d'essence.

REMARQUE : Le nouveau réservoir d'essence (contenance 25 litres) est monté sur les véhicules Dyane, Dyane 6 et Méhari. Le nouveau réservoir monté sur véhicules 2 CV 4 et 2 CV 6, conserve la contenance de 20 litres:

PIECES DE RECHANGE

Le véhicule, MEHARI figure dans ce tableau uniquement en ce qui concerne le réservoir d'essence et le rhéostat de jauge, ces pièces étant montées pour l'unification avec les DYANE et DYANE 6.

| DESIGNATION | | 2CV 4-2CV 6 | Dyane - Dyane6 | Mehari |
|---|--------------|----------------------------|----------------------------|--------|
| Carrosserie nue (caisse) | | 5 434 292 S | 5 410 428 A | |
| Panneau de côté | D G | 5 434 289 J 5 434 288 M | 5 402 880 G 5 402 879 W | |
| Passage de roue | AR.D AR.G | | 5 434 291 F 5 434 290 V | |
| Pied milieu | D G | 5 434 287 M 5 434 286 B | | |
| Unit arrière | | 5 403 073 E | 5 410 431 H | |
| Planche à talons et fond de siège assemblés | | 5 403 072 U | 5 403 071 H | |
| Fond sous siège arrière et planche à talons de coffre assemblés | | 5 419 320 C | 5 412 419 S | |

T.S.V.P.



**NOTE
TECHNIQUE**

N° 160 A

Le 18 Octobre 1972

Confidentielle
(Droits de reproduction réservés)

VEHICULES A

2 CV 4 (AZ série A 2)

2 CV 6 (AZ série KA)

DYANE (AYA série A 2)

DYANE 6 (AY série CB)

CARROSSERIE

Ancrage des ceintures

de sécurité arrière

SOCIETE ANONYME AUTOMOBILES CITROEN

CAPITAL 600.000.000 F - SIEGE SOCIAL 117 à 167, QUAI ANDRE CITROEN - 75747 PARIS CEDEX 15 - R.C. SEINE 64 B 5019
DTAV (ASSISTANCE TECHNIQUE) - 163, Avenue Georges Clémenceau - 92 000 NANTERRE - Tél. 294-40-00 - Postes 577 et 578

PIECES DE RECHANGE

| DESIGNATION | 2CV4 - 2CV 6 | Dyane - Dyane6 | Mehari |
|--|--------------------------------------|----------------|--------|
| Plate - forme | 5 412 435 R | | |
| Traverse amovible avec pontets et embouts | 5 403 067 P | | |
| Plaquette de fixation de traverse amovible | 5 403 068 A | | |
| Ceintures de sécurité avec fixation | AR.D 5 425 698 D AR.G 5 425 697 T | | |
| Réservoir d'essence | 5 412 548 U | 5 412 546 X | |
| Rhéostat de jauge 12 volts | 5 420 630 S | | |
| Joint de rhéostat de jauge | 5 402 981 E | | |
| Vis de fixation de rhéostat de jauge | ZD 9 4516 30 W | | |

REPARATION

Il n'est pas possible d'adapter les points d'ancrage des ceintures de sécurité arrière sur les véhicules sortis antérieurement.

Le Service des Pièces de Rechange ne fournira plus que la nouvelle plate-forme, la nouvelle caisse ainsi que ses pièces constitutives.

CAS DE L'ECHANGE D'UNE ANCIENNE CAISSE PAR UNE CAISSE NOUVEAU MODELE :

Commander en outre au Service des Pièces de Rechange :

- 2 Obturateurs ZD 9 613 045 U pour obturer les points E (voir dessin)
- 2 Obturateurs 5 436 136 K pour obturer les points D (voir dessin)
- 2 Obturateurs 5 436 135 Z pour obturer les trous de fixation de caisse sur la traverse amovible.
- 1 Passe-fil D51197 pour le fil d'alimentation du rhéostat de jauge .

CAS DE L'ECHANGE D'UNE PLATE - FORME :

Les indications fournies dans la Note d'Information n° 226 - 51 A concernant les différentes utilisations de la plate-forme 5 411 008 E sont valables pour la plate-forme 5 412 435 R.

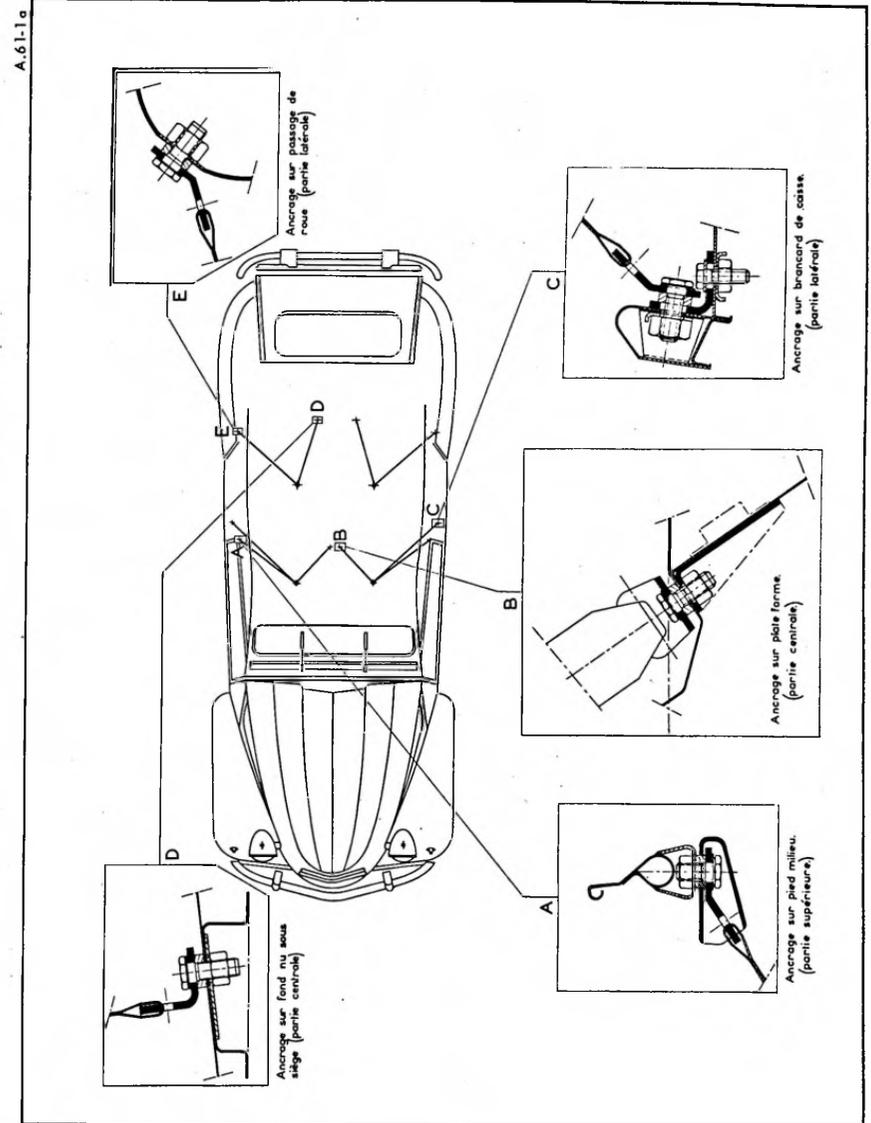
CAS D'INTERVENTION SUR RHEOSTAT DE JAUGE :

La trappe d'accès au rhéostat de jauge étant supprimée, il est nécessaire, dans ce cas, de déposer le réservoir d'essence après l'avoir vidangé.

REMARQUE CONCERNANT LES RESERVOIRS D'ESSENCE :

Il n'est pas possible de monter un ancien réservoir à la place d'un réservoir nouveau modèle, la traverse amovible n'acceptant pas l'encombrement du rhéostat de jauge.

Le Service des Pièces de Rechange continue de fournir l'ancien réservoir et le rhéostat de jauge correspondant.



REMARQUE : Le dessin ci-dessus laisse également apparaître les points d'ancrage des ceintures de sécurité avant (Note Technique N° 152 A).